



Douzième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 48 de l'ordre du jour

COORDINATION, SUR LE PLAN ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE, DE L'ACTION  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DE CELLE DES INSTITUTIONS  
SPECIALISEES

Projet de rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jaime de PINIES (Espagne)

1. A sa 643<sup>ème</sup> séance, la Cinquième Commission a examiné les rapports ci-après que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présentés à l'Assemblée générale (douzième session) : a) le vingt-huitième rapport (A/3767), qui traite des budgets d'administration des institutions spécialisées pour 1958; b) les premier, deuxième et troisième rapports, qui ont trait à la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMS (A/3596), l'OMM (A/3597) et la FAO (A/3598) respectivement, en ce qui concerne notamment le fonctionnement du Programme élargi d'assistance technique.
2. En présentant ces rapports, le Président du Comité consultatif a indiqué, au sujet des études du Comité qui portent plus spécialement sur le Programme élargi, que le Comité présenterait un rapport d'ensemble où figureraient ses conclusions et recommandations en la matière dès qu'il aurait fini d'examiner le cas des deux dernières organisations participantes (OACI et UIT).
3. Au cours du débat à la Cinquième Commission, on a fait observer que, selon le tableau qui figure à la page 4 du rapport relatif aux budgets des institutions spécialisées (A/3767), ces budgets ne cessent d'augmenter. On a également appelé l'attention de la Commission sur les paragraphes 6 à 9 du rapport, où le Comité consultatif résume les mesures qui sont prises par l'intermédiaire du Conseil économique et social en ce qui concerne un examen à longue échéance de l'ensemble des programmes que l'ONU et les institutions spécialisées entreprendront dans les domaines économique et social.

4. Il a aussi été rappelé qu'en 1955, le Comité consultatif avait suggéré (A/3023, paragraphe 26)<sup>1/</sup> de remplacer la méthode suivie actuellement pour l'examen annuel des budgets des institutions spécialisées, qui est assez superficielle, par une étude plus approfondie qui serait faite à intervalles réguliers de quelques années, mais pour une seule institution spécialisée ou deux au plus au cours d'une même année. On a suggéré à ce propos qu'à la treizième session de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission décide formellement d'examiner cette question en détail. Certaines délégations ont aussi exposé diverses méthodes de nature à faciliter l'examen approfondi et périodique qu'envisageait le Comité consultatif.

5. Plusieurs délégations ont remercié le Comité consultatif (A/3738) de l'aide qu'il apporte au Comité de l'assistance technique dans l'étude des frais d'administration du Programme élargi, et elles ont souhaité voir cette collaboration se poursuivre.

#### Recommandation de la Cinquième Commission

6. En conclusion de son débat, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### Projet de résolution

#### COORDINATION, SUR LE PLAN ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE, DE L'ACTION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DE CELLE DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

#### L'Assemblée générale

1. Prend acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les budgets d'administration des institutions spécialisées pour 1958 (A/3767) et de ses rapports spéciaux relatifs à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (A/3598), à l'Organisation mondiale de la santé (A/3596) et à l'Organisation météorologique mondiale (A/3597);

2. Appelle l'attention des institutions spécialisées sur les commentaires et observations qui figurent dans le rapport du Comité consultatif relatif aux budgets des institutions spécialisées, ainsi que sur les opinions exprimées à la Cinquième Commission lors de la douzième session de l'Assemblée générale;

---

<sup>1/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Annexes, point 45 de l'ordre du jour.

3. Appelle l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation météorologique mondiale sur les observations et suggestions qui figurent dans les rapports spéciaux du Comité consultatif sur ces organisations.

-----